

Concours Passerelle : Bilan 2021 et présentation concours 2022

Paris, le 06 décembre 2021

Elian PILVIN, nouveau président de l'association Passerelle, a présenté le bilan du concours Passerelle 2021 ainsi que les modalités de l'édition 2022, mettant en avant la nouvelle gouvernance et le positionnement réaffirmé du concours.

UN BILAN 2021 POSITIF MALGRE LA CRISE SANITAIRE

2615 places étaient ouvertes, dont 1150 en P1 (concours Bac+2) et 1455 en P2 (concours Bac+3) pour l'édition 2021 du Concours PASSERELLE. Les modalités du concours ont été assouplies en raison du contexte, avec la possibilité de passer les épreuves écrites et orales à distance.

Ce sont finalement 2533 candidats qui se sont inscrits au concours P1 et 3666 au concours P2, avec un résultat très positif de 2291 étudiants affectés (1002 en P1 et 1299 en P2).

NOUVEAUX ENJEUX ET NOUVELLES AMBITIONS POUR 2022

Suite au départ de 3 écoles en 2021, le concours Passerelle s'est réorganisé autour d'une nouvelle gouvernance et a décidé de renforcer la philosophie qui était déjà la sienne, à savoir permettre l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre.

Elian PILVIN, nouveau Président de l'association Passerelle, précise : *« nous avons la volonté très forte de poursuivre l'histoire de ce concours qui a plus de 30 ans et de continuer à démocratiser l'accès à la poursuite d'études en grande école de commerce. Nous avons une ambition : développer un concours inclusif pour lutter contre toute forme d'exclusion, économique, géographique ou liée aux formations d'origine des candidats.*

Le concours Passerelle réaffirme donc son positionnement, qui s'appuie sur 3 piliers :

- l'ouverture sociale avec des droits d'inscription limités et l'accès facilité à l'alternance dans les écoles
- une large couverture géographique avec une politique commerciale permettant de n'exclure aucune région
- et enfin l'ouverture à toutes les formations d'origine des candidats.

LES MODALITES DU CONCOURS 2022

Pour l'édition 2022 du concours Passerelle, les 6 écoles membres ouvrent 1605 places dont 690 en Passerelle 1 (après un bac+2 minimum) et 915 en Passerelle 2 (après un bac+3 minimum), sur la base d'un concours remodelé.

L'admissibilité se fera désormais à partir d'un dossier constitué des bulletins de notes de la dernière année complète d'études supérieures.

« Ce dossier permettra de valider un niveau académique, sans exiger de préparation, et sera ainsi en cohérence avec la nouvelle approche par compétences souhaitée par les écoles partenaires », précise Elian PILVIN.

Chaque candidat déclaré admissible devra ensuite passer un test d'anglais Easyspeaking, commun à toutes les écoles, ainsi qu'un entretien individuel dans chaque école sélectionnée.

En ce qui concerne les dates, 2 sessions de concours au choix sont prévues :

- du 29/01 au 05/02 2022 ou
- du 16/05 au 04/06 2022

Les frais d'inscription au concours s'élèvent à 50 euros pour les 6 écoles, sans frais supplémentaires pour les épreuves. Les droits d'inscription sont gratuits pour les candidats boursiers.

Pour plus d'informations : <https://passerelle-esc.com>

A PROPOS DE L'ASSOCIATION PASSERELLE

Créé il y a trente ans, le concours Passerelle est le concours d'admissions parallèles en Grande Ecole de Commerce le plus important en France. Accessible à partir d'un Bac+2 (Passerelle 1) ou d'un Bac+3 (Passerelle 2), il permet d'intégrer l'une de ses 6 écoles membres, pour obtenir un diplôme de grade de Master (Bac +5), visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.passerelle-esc.com : BSB, EM Normandie, ESC Clermont Business School, Institut Mines-Télécom Business School, Excelia Business School, South Champagne Business School.